

Paris, le 23 octobre 2006 - n°259/D130

RÉUNION DU BUREAU DU CNIS du 26 juin 2006

Relevé de conclusions

PARTICIPANTS

Membres du Bureau

	<u>Organisme représenté ou titre de présence</u>
M. BIACABE Jean-Luc	ACFCI
M. BOMPARD Jean-Pierre	CFDT
M. CHARPIN Jean-Michel	Insee
M. CORDIER Jean	Banque de France
M. DESCOLONGES Pierre-Marie	Membre élu, CESR Ile-de-France
M. DUPORT Jean-Pierre	Président du Bureau, vice-président du Cnis
M. DURAND Denis	CGT
M. LE CLERCQ DE LANNOY Eric	APCM
M. PASSET Olivier	Centre d'analyse stratégique
M. RENARD Yvonick	MEDEF
M. ROBIN Benoît	CGT-FO
M. VINCENT François	CFE-CGC

Autres participants

M. AUDIBERT Pierre	Insee
M. BÉGUIN Jean-Marc	Insee
M. LE GLÉAU Jean-Pierre	Insee
M. LOLLIVIER Stéfan	Insee
M. MOREL Bernard	Insee
M. PUIG Jean-Pierre	Secrétaire général du Cnis
M ^{me} SAGLIETTI Carla	Secrétaire générale adjointe du Cnis

Excusés :

M.	BARTHELEMY Laurent	FNSEA
M.	de KERVASDOUE Jean	Président de la formation Santé, protection sociale
M.	EL-NOUTY Charles	CGPME
M.	FREYSSINET Jacques	Président du groupe de travail "niveaux de vie et inégalités sociales"
M.	GARAGNON Jacques	Insee, Président du Comité du label
M.	MARTEAU Didier	FNSEA
M.	MAURICE Joël	Président de la formation Emploi, revenus
M.	SAINT-SAUVEUR Hervé	ACFCI

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Introduction de Jean-Pierre Duport, président du Bureau
2. Actualités statistiques (Jean-Michel Charpin)
3. Point sur les nomenclatures socio-économiques européennes (Stéfan Lollivier)
4. Suivi de l'avis général 2006 et première ébauche du projet d'avis général 2007 (Jean-Marc Béguin, Stéfan Lollivier, Bernard Morel, Jean-Pierre Puig)
5. Points divers

I. Introduction

Le Président ouvre la séance. Elle sera l'occasion d'élaborer une première ébauche de l'avis général 2007 et de faire le suivi de l'avis général 2006. Cette séance sera suivie d'un déjeuner avec les présidents de formation. Le Président réunira ensuite les présidents de formation selon une tradition initiée l'année dernière, afin de favoriser le lien entre les formations du Cnis et son Bureau. Enfin, le Président informe les participants que M. Hervé Carré, le nouveau Directeur général d'Eurostat, devrait être l'invité d'honneur de la prochaine Assemblée plénière, le 18 décembre 2006.

II. Actualités statistiques**1. Polémique juridique sur la statistique européenne**

M. Jean-Michel Charpin rappelle l'offensive juridique lancée par Eurostat lors du CPS de février 2006, visant à faire considérer la statistique comme une compétence exclusive de l'Union, avec pour conséquence, la non-application du principe de subsidiarité.

Il ajoute que, lors d'une réunion du groupe dit « de partenariat », le 24 mars, ce problème a fait l'objet d'un long débat entre les délégués des instituts statistiques nationaux et Eurostat. Il en a résulté deux orientations. Premièrement, à titre provisoire, l'ancienne formulation serait reprise dans tous les projets de règlement afin d'éviter de bloquer l'approbation des textes par le Conseil. Deuxièmement, jusqu'à la résolution du problème, une réserve serait faite par la Commission lors de chaque discussion au Conseil de ces projets de règlement.

Ainsi, dès le 27 mars et jusqu'à présent, l'ancienne formulation a été appliquée et le principe de subsidiarité préservé. Cette mesure explique que les travaux du Conseil aient pu continuer.

Alors que la situation semblait s'être apaisée, la formulation contestée est réapparue à l'occasion du CPS du 18 mai, présidé pour la première fois par M. Hervé Carré. La raison de ce retournement n'a pas été élucidée.

M. Jean-Michel Charpin a donc informé M. Jean-Pierre Duport de cette situation afin que celui-ci puisse intervenir auprès d'Eurostat, conformément aux conclusions du Bureau du Cnis du 27 mars.

Le Président donne donc lecture d'un extrait de la lettre qu'il a adressée à M. Hervé Carré le 8 juin.

« C'est pourquoi le Bureau du Cnis et moi-même nous sommes émus de divers échos laissant à penser que la statistique communautaire pourrait être considérée comme une compétence exclusive de l'Union en étant exclue des domaines de compétence où s'exerce la subsidiarité. Un tel changement d'orientation, en érigeant une frontière artificielle entre statistique communautaire et statistique nationale, rendrait très difficile l'exercice de la mission confiée au Cnis, pourtant fondamentale pour une acceptabilité et une reconnaissance de la qualité de la statistique publique par les diverses composantes de la société française. Je souhaiterais que vous me confirmiez que tel n'est pas le point de vue d'Eurostat et que vous considérez que la production de statistiques communautaires relève toujours bien des domaines où s'applique le principe de subsidiarité ainsi que le laisse entendre le service juridique du Conseil dans sa note du 28 avril dernier ».

Le Président déclare qu'il n'a pas encore reçu de réponse à ce courrier. Néanmoins, M. Hervé Carré a accepté de se rendre à l'Assemblée plénière du Cnis.

M. Jean-Michel Charpin signale qu'il doit rencontrer M. Hervé Carré le 10 juillet. Cette affaire, qui bloque depuis quatre mois l'activité du CPS, sera abordée. Si cette formulation controversée était maintenue, le système statistique et le Cnis seraient confrontés à un changement de contexte considérable. En effet, dans ce cadre, la décision du caractère national ou communautaire d'une statistique deviendrait primordiale alors que, jusqu'à présent, l'extension du champ de la statistique communautaire ne posait aucun problème. En effet, tant qu'elle relevait d'une compétence partagée, la statistique communautaire demeurerait soumise à un pouvoir national. Ainsi, il importait peu que le recensement devienne une statistique communautaire puisque la France gardait la main sur les définitions. Or, si le recensement devenait une compétence exclusive de l'Union, la France ne pourrait plus intervenir sur ses caractéristiques que lors du vote au Conseil, par une voix sur 25. Par conséquent, le choix de la frontière entre statistique communautaire et statistique nationale deviendrait absolument vital et conduirait sans doute à demander le retour de certaines statistiques dans le champ national.

M. Jean-Pierre Bompard souhaiterait connaître la position des autorités de tutelle, en particulier celle du Président du Cnis.

Le Président demande si M. Jean-Michel Charpin a eu des contacts sur cette affaire avec les directeurs des instituts nationaux de statistiques des autres Etats membres.

En réponse aux deux questions, M. Jean-Michel Charpin explique qu'il a saisi le Secrétariat général aux affaires européennes (SGAE), dont la réponse demeure, en raison de la complexité juridique de la question, incomplète à ce jour. Néanmoins, une première réaction a été de confirmer l'application du principe de subsidiarité à la statistique, celui-ci étant inscrit dans le règlement de 1997. La position d'Eurostat constitue donc un revirement considérable par rapport à la tradition des Etats membres.

Le Cabinet du Ministre a été informé mais l'affaire n'a pas été portée, pour l'instant, au niveau du Conseil. Les directeurs des instituts statistiques nationaux des Etats membres ont exprimé leur volonté de trouver une issue à cette crise, en revenant à la solution antérieure, qui demeure la plus simple et la plus adaptée.

Pour M. Yvonick Renard, cette situation pourrait signifier la résurgence de la volonté de créer une agence autonome des statistiques au niveau européen.

M. Jean-Michel Charpin répond que cette hypothèse lui semble improbable. En effet, en tant que Direction générale de la Commission, Eurostat dispose, par délégation, d'un certain nombre de pouvoirs que la création d'une agence supprimerait.

M. Benoît Robin tient à manifester son adhésion au courrier qui vient d'être adressé à Eurostat. Il se dit néanmoins préoccupé par une éventualité de compromis, qui serait de toute façon défavorable par rapport à la situation actuelle.

M. Jean-Michel Charpin signale que la France a refusé d'examiner tout texte contenant la formulation controversée.

En conclusion, le Président propose de suivre avec vigilance cette affaire afin de prendre, le moment venu, les initiatives pertinentes auprès du Ministre et du SGAE.

2. Actualité internationale

Comité statistique de l'OCDE

M. Jean-Michel Charpin indique que le comité statistique de l'OCDE s'est réuni récemment, notamment pour aborder la préparation du nouveau système de comptabilité nationale. Ce système doit être approuvé par le comité statistique de l'ONU au printemps 2008. Aux yeux de M. Jean-Michel Charpin, le rôle joué par l'OCDE dans cette procédure est légitime dans la mesure où cette institution constitue le lieu naturel de la discussion transatlantique. Les changements liés à ce nouveau système de comptabilité nationale portent principalement sur deux points.

Premièrement, les dépenses de recherche et développement apparaîtront désormais comme une production de capital immatériel, entraînant ainsi des conséquences non négligeables sur le niveau du PIB. En effet, actuellement, les chercheurs employés par les entreprises sont uniquement pris en compte au titre de la masse salariale. Malgré un consensus assez large, la plupart des intervenants ont souligné la nécessité de rester vigilant quant aux modalités d'application de ce nouveau système. En effet, largement approuvée dans son principe, l'introduction des dépenses de logiciels lors de la précédente base de comptabilité nationale a engendré des difficultés d'application considérables. Ainsi, à l'époque où il était en charge de la comptabilité nationale à l'Insee, M. François Lequiller avait souligné que ce principe, n'étant pas mis en œuvre de la même façon des deux côtés de l'Atlantique, constituait une cause majeure de non-comparabilité des statistiques de PIB entre l'Europe et les Etats-Unis.

Le deuxième sujet, moins consensuel, concerne les modalités d'intégration des engagements de retraite. Il s'agit d'un dossier extrêmement complexe qui a suscité des désaccords majeurs. Dans l'optique des défenseurs de cette intégration, c'est-à-dire le FMI, soutenu notamment par le Canada et l'Australie, il convient de s'inspirer des principes de la comptabilité d'entreprise. Or, si la distinction entre régimes de retraite employeurs et régimes mutualisés est fondamentale en comptabilité d'entreprise, les Européens ne comprennent pas l'intérêt de l'application de cette théorie au régime employeur de l'Etat. En effet, la perspective que celui-ci fasse faillite demeure relativement abstraite, et le fondement du raisonnement ayant conduit à l'adoption de la norme IAS 19 a peu de consistance pour le régime employeur public.

En outre, étant donné l'importance de ces régimes dans les pays européens, l'intégration de ces engagements au cœur de la comptabilité nationale risquerait de fausser considérablement le calcul de la dette publique dans la mesure où la véritable part de la dette apparaîtrait alors dérisoire. C'est d'ailleurs ce qui explique l'opposition farouche de la BCE contre cette mesure puisque, dès lors, son discours sur la maîtrise de la dette publique ne serait plus pris au sérieux par l'opinion publique.

Aucune solution définitive n'a encore été adoptée et des compromis semblent possibles, en particulier grâce à une position ouverte de la représentante des Etats-Unis.

Conférence des statisticiens européens

M. Jean-Michel Charpin souligne l'intérêt de cette conférence, qui portait sur les recensements. M. Jean-Claude Milleron et lui-même ont respectivement animé et présidé une session tandis que M. Olivier Lefebvre, en tant que responsable du recensement, est intervenu pour exposer les

enseignements tirés de la nouvelle technique de recensement française. Il indique que deux types de questions étaient au centre des préoccupations :

- le dosage pertinent à adopter entre les techniques de registre et les techniques d'enquête
- les rôles respectifs de l'unité logement et de l'unité individu.

Ces questions font en effet l'objet de réponses différentes selon les pays. Un débat très ouvert a eu lieu avec une visibilité importante de la France.

3. Rapport d'activité externe de l'Insee

M. Jean-Michel Charpin rappelle que le Rapport d'activité externe de l'Insee a été créé à la suite d'une remarque de la mission de l'Inspection générale des finances faisant valoir que l'Insee demeurait le seul institut statistique important à ne pas produire un tel rapport.

Cette remarque a été prise en compte, notamment pour des raisons de transparence et de bonne gouvernance. Un rapport d'activité externe a donc été rédigé parallèlement à la production des rapports internes, afin d'en limiter le coût. Principalement diffusé sur internet, une version papier du rapport, destinée aux publics prioritaires, a néanmoins été adressée aux membres du Bureau du Cnis, ainsi qu'à l'état-major de Bercy et aux directeurs des instituts nationaux de statistique.

Le Président remercie M. Jean-Michel Charpin et invite les participants à poser leurs questions.

Concernant le statut du comité statistique de l'OCDE, M. Benoît Robin souhaiterait savoir si celui-ci prévoit des concertations avec les représentants syndicaux.

M. Jean-Michel Charpin craint de ne pas être suffisamment compétent sur cette question. Néanmoins, à sa connaissance, aucune concertation n'est prévue avec les partenaires sociaux.

M. Jean-Pierre Puig précise qu'au moment de sa création ce comité avait pour objectif premier d'articuler le travail des statisticiens avec celui des autres directions de l'OCDE.

M. Jean-Luc Biacabe se dit très satisfait de la création du rapport d'activité, qui lui semble être une initiative très positive. En effet, dans cadre de la LOLF, il est essentiel que l'Insee puisse non seulement acquérir une meilleure visibilité mais également justifier et rendre compte des moyens publics mis à sa disposition.

Le Président s'associe aux félicitations de M. Jean-Luc Biacabe. Il considère notamment que ce rapport est parfaitement rédigé et qu'il accorde au Cnis la place qu'il mérite. Par ailleurs, le Président estime qu'en dehors des notes de conjoncture, des indices et du recensement, il est fondamental que l'opinion publique ait connaissance des autres activités de l'Insee. A ce titre, il sera intéressant de vérifier la popularité du rapport à l'aune du nombre de consultations sur le site internet. Enfin, le Président demande à M. Jean-Michel Charpin si une traduction en anglais du rapport a déjà été envisagée.

M. Jean-Michel Charpin répond que la traduction est en cours et qu'elle sera diffusée aux collègues étrangers au mois de juillet.

III. Point sur les nomenclatures socio-économiques européennes

M. Stéfan Lollivier précise tout d'abord que ce dossier est toujours en cours d'instruction. Il rappelle que le projet a été lancé par Eurostat fin 1999, dans le cadre d'un large programme d'harmonisation des statistiques sociales européennes. Un rapport a été commandé à l'Office national de statistiques britannique afin de définir les besoins et les éventuelles utilisations d'une telle nomenclature. Ce rapport a été sous-traité à d'éminents universitaires, les professeurs David Rose et Peter Elias. Parallèlement, l'ONS a consulté des experts internationaux, issus tant du monde de la recherche que des instituts nationaux de statistiques.

Ce rapport fournit un cadre conceptuel à la future nomenclature sociale européenne, baptisée ESeC, et sert de fondement à un projet plus vaste en cours de finalisation, auquel l'Insee ainsi que des équipes de recherche italiennes, allemandes, suédoises, néerlandaises et irlandaises participent. L'Insee a fortement contribué aux travaux empiriques effectués sur les données françaises afin de tester la pertinence de la nomenclature proposée par l'équipe anglaise.

Cette nomenclature, dont seul le premier niveau a été pour l'instant évoqué, fait l'objet d'une division en neuf groupes, inspirée des travaux du sociologue John Goldthorpe, considéré comme une référence internationale en matière de stratification sociale.

Selon ce projet de nomenclature sociale européenne, les catégories socio-économiques regroupent les individus en fonction des caractéristiques des emplois qu'ils occupent. L'hypothèse sous-jacente est que les comportements sociaux s'expliquent en grande partie par la position des individus sur le marché du travail, plus précisément par les types de relations qui lient l'employé à son employeur. Le critère fondamental de classification est donc celui de « relation d'emploi », qui apparaît fréquemment dans le projet.

M. Stéfán Lollivier souligne que la nomenclature en neuf groupes s'est construite à partir de la classification internationale des professions, appelée CIP en français et ISCO en anglais, qui prend en compte les informations suivantes :

- le statut (indépendant ou salarié) ;
- la taille de l'entreprise (aucun salarié, moins de dix salariés, dix salariés ou plus) ;
- la position de manager, de superviseur, d'employé de base, sachant que les deux premiers termes sont des anglicismes, qui demeurent difficiles à traduire en français.

L'Insee, qui a testé la nomenclature, a fait part de ses attentes l'an dernier en réclamant :

- un cadre théorique plus précis, mais cette demande apparaît désormais moins importante ;
- une validation statistique plus complète reposant sur les grandes enquêtes européennes ;
- une meilleure prise en compte des spécificités nationales.

En termes de calendrier, M. Stéfán Lollivier annonce qu'une discussion s'engagera entre les différents partenaires en juin 2006 sur la base d'une première version du rapport qui sera finalisé et remis à la Commission en septembre. Le rapport sera ensuite présenté à la réunion des Directeurs des statistiques sociales, qui se tiendra les 16 et 17 septembre 2006. Une présentation en sera faite lors de l'interformation statistiques sociales du 6 octobre.

Par ailleurs, des travaux sont en cours à l'Insee, avec la formation d'un groupe de travail qui regroupe la division Emploi, la division Etudes sociales et le laboratoire de sociologie quantitative du CREST. L'Institut souhaite en effet mettre en place une table de passage entre la PCS et la version actuelle de l'ESeC.

Parallèlement, des entretiens bilatéraux seront menés avec des chercheurs, des représentants des statistiques d'administration publique et des représentants des partenaires sociaux afin de les informer du projet et de recueillir leurs remarques.

De manière informelle, M. Stéfán Lollivier se dit globalement favorable à une nomenclature sociale européenne même si, en vertu des compromis qu'elle implique, toute nomenclature de stratification sociale est par nature insatisfaisante. Selon lui, l'ESeC n'échappe pas à cette critique. Néanmoins, il met en doute la capacité de la France à être entendue sur ce sujet au niveau communautaire dans la mesure où il est souvent reproché à la nomenclature de catégories sociales française d'être difficile à exporter. Il rappelle à ce sujet que la nomenclature de catégories sociales (CS), à deux chiffres, est une nomenclature de stratification sociale conçue dans les années 80 alors que la nomenclature de professions et catégories socio-professionnelles (PCS) est une nomenclature de métiers qui repose en grande partie sur les conventions collectives. La PCS est articulée sur les CS et permet d'effectuer des projections d'emplois.

En conclusion, M. Stéfán Lollivier souhaite que la codification de la nomenclature sociale européenne se fonde davantage sur les nomenclatures « indigènes » que sur la CIP et qu'elle ne soit pas

imposée par un règlement. Il souligne l'importance d'une bonne traduction des rubriques. Il souhaite enfin conserver une PCS pour les besoins intérieurs, étant entendue que celle-ci devra être rénovée dès lors que la nomenclature européenne aura été définie.

M. Denis Durand apprécie que ce sujet fasse l'objet d'une réflexion au sein du Bureau du Cnis à ce stade. Il ne remet pas en cause la légitimité des travaux engagés mais souhaite qu'aucune piste de travail ne soit éliminée de façon prématurée. Par ailleurs, M. Denis Durand relève que, derrière les problèmes de traduction précédemment évoqués, se cachent souvent des différences culturelles plus profondes, notamment en termes de marché du travail. Enfin, il considère qu'il s'agit d'un sujet au cœur de l'actualité dans la mesure où, dans un grand nombre de domaines, cette approche par les catégories sociales, en déclin depuis quelques années, semble être de nouveau très utilisée pour appréhender un certain nombre de phénomènes sociaux.

M. Yvonick Renard estime également opportun d'aborder ce sujet. Il rappelle la nécessité, maintes fois soulignée par la formation « emploi, revenus », de prendre en compte la dimension fonctionnelle au delà de la relation hiérarchique. M. Yvonick Renard dénonce le retard de la France dans ce domaine, comparé notamment à l'Allemagne. L'absence d'une analyse fonctionnelle de l'entreprise explique en effet que certaines mutations de l'entreprise demeurent incomprises.

Concernant la nomenclature internationale, M. François Vincent indique qu'il ne saisit pas très bien la relation entre le projet et la classification de l'ISCO. Par ailleurs, il souligne que si des métiers transversaux existent dans le système britannique, le système français est beaucoup plus matriciel dans la mesure où l'on raisonne surtout en termes de métiers par secteur industriel.

M. Pierre-Marie Descolonges s'interroge sur le bien-fondé de l'approche des phénomènes sociaux par la relation à l'emploi, inspirée de Goldthorpe. Il mentionne à ce titre un livre d'Alain Touraine qui prévoit un changement de paradigme, se centrant désormais davantage sur l'individu que sur le social. M. Pierre-Marie Descolonges préconise donc de s'intéresser également aux travaux d'autres sociologues.

M. François Vincent fait remarquer que la notion de travail indépendant varie considérablement d'un pays européen à l'autre et qu'il s'agit d'un sujet sur lequel la Commission tente actuellement de trouver une définition commune.

Bien que n'étant pas statisticien, le Président juge intuitivement que les questions soulevées par M. Stéfan Lollivier sont essentielles dans la mesure où le système français demeure fondé sur une logique de métier. Par conséquent, un changement de définition des catégories socio-économiques risquerait sans doute de provoquer des conséquences en chaîne extrêmement importantes, dont il espère qu'elles seront prises en compte lors de l'élaboration du nouveau système de nomenclatures.

M. Stéfan Lollivier fait savoir que les sociologues avec lesquels il s'est entretenu semblent s'accorder sur la faisabilité de ce nouveau système au niveau communautaire. Les Allemands ont d'ailleurs déclaré leur intention de l'utiliser.

Par ailleurs, en réponse à M. François Vincent, il explique que la nomenclature est construite à partir de la classification de l'ISCO. L'Insee considère d'ailleurs cette construction trop restrictive et souhaiterait que des compléments y soient apportés. S'agissant de Goldthorpe, la plupart des sociologues français et internationaux estime que cette nomenclature est malgré tout empreinte de pragmatisme et constitue un progrès pour le traitement des employés.

Les neuf positions retenues sont les suivantes :

- chefs de grandes entreprises, cadres dirigeants et membres de professions libérales de niveau supérieur ;
- cadres non dirigeants et membres de professions libérales de niveau inférieur, encadrant les techniciens de niveau supérieur ;
- professions intermédiaires et employés (« cols blancs » de niveau supérieur) ;
- chefs de petites et moyennes entreprises, hors agriculture ;
- chefs de petites et moyennes entreprises dans l'agriculture ;

- encadrement de niveau inférieur et professions techniques de niveau inférieur (« cols bleus » de niveau supérieur) ;
- profession de niveau inférieur dans le commerce et les services ;
- profession de niveau inférieur dans le domaine technique (ouvriers qualifiés) ;
- profession routinière (ouvriers semi-qualifiés et non qualifiés).

Enfin, une dixième catégorie est réservée aux personnes n'ayant jamais travaillé ou aux chômeurs de longue durée. M. Stéfan Lollivier précise que ces intitulés sont provisoires dans la mesure où une traduction pertinente reste à effectuer. Par ailleurs, cette nomenclature n'a pas été davantage déclinée, malgré les requêtes dans ce sens de l'Insee, qui aurait souhaité que le statut soit une dimension de premier niveau. Or, si la France est traditionnellement très attachée à cette distinction entre le secteur public et le secteur privé, celle-ci s'avère inutile pour la plupart des pays européens. Mais l'Insee l'exigera au deuxième niveau.

IV. Suivi de l'avis général 2006 et première ébauche du projet d'avis général 2007

Le Président propose d'examiner conjointement le suivi de l'avis général 2006 et le projet d'avis général 2007 afin de mieux articuler la discussion.

1. Les thèmes transversaux

M. Jean-Pierre Puig rappelle aux participants qu'une note résumant le suivi de l'avis général 2006 leur a été transmise. S'agissant de l'avis général 2007, la note qui leur a été distribuée se contente pour l'instant de proposer des thèmes, en précisant l'angle sous lequel ils peuvent être abordés. M. Jean-Pierre Puig invite donc les participants à formuler leurs commentaires en vue de la rédaction définitive de l'avis qui sera adoptée, au mois de novembre, lors de la réunion du Bureau.

Code de bonnes pratiques

En ce qui concerne le suivi des principes du code, un mécanisme d'auto-évaluation a été mis en place à l'aide d'un questionnaire d'Eurostat, pour l'instant circonscrit aux seuls instituts statistiques nationaux. Par ailleurs, des « évaluations par les pairs » doivent être mise en œuvre. En France, cette opération est prévue pour le mois de janvier 2007. Néanmoins, la France est confrontée à un problème, non résolu à ce jour, concernant l'inscription dans la loi de l'indépendance statistique. Il convient de noter des avancées sur deux points. Premièrement, concernant la qualité des opérations statistiques, l'Insee met actuellement en place un programme de travail sur des actions de qualité. Ce point sera d'ailleurs abordé lors du Comité de Direction de l'Insee du 6 juillet.

Deuxièmement, l'Insee essaye d'étendre la démarche aux services statistiques ministériels. Quatre d'entre eux, représentatifs, constitueront un groupe de travail visant à rédiger un questionnaire « allégé » dont les réponses devront être cohérentes avec celles de l'Insee.

Par conséquent, pour 2007, il a été proposé de formuler un avis qui reprenne ces deux axes.

La refonte du CEIES

Sur ce point, M. Jean-Pierre Puig rappelle que la fusion entre le CEIES et le *high-level body* en un ensemble comprenant une demi-douzaine de personnalités a été évitée. Par ailleurs, lors du dernier Bureau, M. Jean-Michel Charpin avait abordé la question de la taille du futur CEIES. Or, malgré l'offensive lancée par l'Allemagne et soutenue par la France, la majorité des Etats membres se rangent à la position d'Eurostat, qui demande la création d'un CEIES resserré et dont la légitimité serait européenne et non nationale.

Les priorités négatives

S'agissant du risque que ces priorités négatives ne se limitent à répondre aux besoins de la BCE, M. Jean-Pierre Puig signale des progrès en termes de méthodologie. Ainsi, l'analyse en termes de coûts-bénéfices prend désormais en compte les avantages pour les différentes catégories d'utilisateurs ainsi que les coûts budgétaires et la charge des répondants. Néanmoins, cette nouvelle

méthode demeure difficile à mettre en œuvre et, partant, une tension tend à s'installer entre Eurostat et certains Etats membres qui souhaitent une mise en place rapide.

Gouvernance statistique européenne

Pour M. Jean-Pierre Puig, l'avis général sur la gouvernance statistique, proposé pour 2007, ne porte pas tant sur les aspects institutionnels du CEIES, dont les modalités ont déjà été largement décidées, mais sur sa façon de fonctionner, qui doit permettre de représenter la diversité sociale et de fixer la frontière avec les activités de l'organe de haut niveau.

L'exemple relatif au contenu du programme en matière de registres agricoles harmonisés signifie que, si le Cnis est conscient de la difficulté de revenir sur des opérations qui ont été adoptées, il convient de rester vigilant quant aux opérations nouvelles. Ainsi, l'existence de SIRENE peut permettre d'éviter la création de registres spécifiques ; il en est de même dans d'autres Etats membres.

Construction d'indicateurs

M. Jean-Pierre Puig témoigne des avancées effectuées dans ce domaine, tant en matière de santé publique que s'agissant des indicateurs de développement durable, sur lesquels un rapport au Parlement est en cours de finalisation. En revanche, il insiste sur les problèmes d'organisation du système statistique public et mentionne à ce titre un avis de la formation « environnement » qui encourage une mobilisation accrue du SSP. La difficulté tient au fait que, malgré sa nature transversale, la composante environnementale du développement durable demeure la plus visible ; de fait, l'IFEN est souvent saisi sur des questions comportant des aspects que cet institut ne peut, à lui seul, couvrir de manière équilibrée.

Accès aux fichiers administratifs et mesures de simplifications administratives

A ce sujet, M. Jean-Pierre Puig note que l'avis 2006 invitait à mieux utiliser les possibilités ouvertes par la modification de la loi de 1951. S'agissant de l'introduction de l'article 7 bis, cette proposition a largement été suivie d'effets puisque, dans le projet d'avis 2007, un certain nombre de formations ont émis des avis relatifs à une extension des sources administratives à des fins statistiques.

En revanche, la mise en œuvre de l'article 7 ter, qui préconisait un accès aux données administratives utilisées à des fins de recherche, s'est avérée plus difficile, notamment en termes juridiques. Ainsi, les demandes d'accès aux données à caractère fiscal se sont heurtées à un refus de la DGI malgré un avis positif du Comité du secret. Néanmoins, des échanges ont actuellement lieu entre la DGI et l'Insee afin de lever les difficultés liées au Livre des procédures fiscales.

Le projet d'avis 2007, propose donc de poursuivre l'utilisation de l'article 7 bis et de lever les obstacles à l'application du 7 ter.

Concernant la mise en place de mesures de simplifications administratives, l'avis 2006 explique que celles-ci ne doivent pas se traduire par un alourdissement de la charge statistique. M. Jean-Pierre Puig annonce que cette menace est à peu près contenue sans toutefois disparaître complètement. Il ne considère pas opportun de reprendre cet avis en 2007 dans la mesure où celui-ci s'inscrit plutôt dans le moyen terme.

Labellisation des enquêtes statistiques

En revanche, le projet d'avis 2007 concerne la labellisation des enquêtes statistiques évoquée lors d'une récente réunion de formation et portant sur une enquête de suivi du CNE. Il apparaît que l'intégration des enquêtes d'évaluation des politiques publiques dans les procédures Cnis peut donner lieu à des difficultés.

2. Commission nationale des nomenclatures économique et sociales

M. Jean-Pierre Puig rappelle que la CNNES, qui émet désormais des avis repris par le Cnis, a recommandé l'an dernier que la NAF soit définie à l'issue d'une concertation. Deux points ont été abordés au cours de la réunion de la CNNES qui s'est tenue le 15 juin. Le premier, assez technique, a porté sur le problème de la codification et notamment la nécessité de faire apparaître de manière satisfaisante l'articulation entre la NAF française et la NACE européenne. Pour ce faire, la CNNES a retenu la proposition d'une codification à cinq positions, dont les quatre premières seraient celles de la

NACE tandis que la cinquième représenterait une lettre propre à la NAF. Le choix d'une lettre évite la confusion avec la nomenclature par produits.

Le deuxième avis de la CNNES constitue une approbation d'ensemble de la structure de la nomenclature. En effet, malgré l'adoption de la structure générale de la NAF, quelques points font encore l'objet de discussions. Par conséquent, il était souhaitable de donner un avis global sur la structure tout en sachant que l'avis définitif ne pourra être arrêté qu'en 2007.

Le Président explique qu'il a estimé inutile de reprendre systématiquement tous les thèmes de l'avis 2006. Il lui semblait en effet préférable de donner éclairages sur les points les plus sensibles. Par ailleurs, en fonction de l'évolution du dossier, la question de la subsidiarité pourra faire l'objet d'un point dans l'avis du Cnis. Néanmoins, le Président s'avoue optimiste quant à la conclusion de ce conflit, ce qui explique qu'il ne l'ait pas mentionné à ce stade. En revanche, il lui est apparu important d'insister sur la question de l'accès aux fichiers administratifs qui a fait l'objet d'un avis dans de nombreuses formations.

M. Denis Durand souhaiterait tout d'abord connaître l'état d'avancement du travail d'évaluation de la mise en œuvre du code de bonnes pratiques dans les SSM, qui lui semble être une excellente initiative.

Par ailleurs, concernant les indicateurs de développement durable, M. Denis Durand rappelle que ce thème avait été abordé l'année dernière, de manière improvisée, à l'Assemblée plénière. Il souhaiterait savoir si cette question sera traitée plus explicitement cette année.

S'agissant du code de bonnes pratiques M. Yvonick Renard recommande de distinguer clairement ce qui relève de la statistique de ce qui relève de la comptabilité nationale, notamment dans le cadre des évaluations et pour comprendre les rôles respectifs de l'organe de haut niveau et d'autres instances consultatives. Il insiste sur l'importance de cette distinction dans la mesure où la présentation de certaines orientations de comptabilité nationale, par M. Jean-Michel Charpin, ne lui semble pas s'inscrire totalement dans l'axe central du Cnis.

Par ailleurs, si l'intitulé « gouvernance statistique européenne » lui convient, M. Yvonick Renard met en doute l'insertion du thème relatif au programme quinquennal d'Eurostat dans le projet d'avis 2007. En effet, l'adhésion à ce programme lui paraît encore prématuré avant un certain nombre d'échanges avec les membres du Cnis.

Le Président informe M. Yvonick Renard qu'en fonction de la date de l'Assemblée plénière, ce thème risquait d'être traité trop tôt ou trop tard. Il a donc été jugé préférable d'intervenir en amont sur ce sujet.

M. Yvonick Renard souscrit aux propos de M. Jean-Pierre Puig concernant l'accès aux fichiers administratifs. A ce titre, il explique que, lors du dernier Comité du Secret statistique, un débat a eu lieu au sujet de la procédure de traitement d'un certain nombre de demandes et un document écrit, qui pourrait représenter une avancée dans ce domaine, a été proposé. Néanmoins, ce document a été transmis trop peu de temps avant la séance. M. Yvonick Renard appelle donc de ses vœux la reprise de ces travaux, qui méritent d'être instruits sereinement.

M. Benoît Robin exprime son adhésion à la démarche qui consiste à présenter simultanément le suivi de l'avis général 2006 et le projet d'avis 2007. Il apprécie la qualité des orientations, notamment concernant le code de bonnes pratiques. A ce sujet, il estime néanmoins qu'il conviendrait de préciser si celui-ci constitue plus un moyen ou une finalité. M. Benoît Robin serait en effet d'avis de mettre davantage en avant la question de la qualité des opérations statistiques.

Par ailleurs, M. Benoît Robin prend acte des efforts réalisés, notamment en termes d'investissements, sur la question des nouvelles nomenclatures par activités et produits, sur lesquelles la CGT-FO était intervenue sur l'avis 2006. Il en profite pour signaler au Bureau du Cnis qu'un grand nombre de représentations syndicales s'interrogent sur les transformations à venir. A ce titre, les préoccupations des fédérations professionnelles portent sur la question du champ et des périmètres et sur les questions relatives aux conventions collectives.

Concernant l'état d'avancement du code de bonnes pratiques dans les SSM, M. Jean-Pierre Puig précise qu'un projet de questionnaire a été envoyé au groupe de travail réunissant quatre SSM (Douanes, DARES, Directions des Médias et de l'Équipement) afin de le tester durant l'été. Sur la base de leurs résultats, transmis à la rentrée, il sera procédé à un ajustement définitif du questionnaire qui sera ensuite renvoyé à l'ensemble des SSM, dans la perspective d'un retour à la fin de l'année 2006.

S'agissant des indicateurs de développement durable, M. Jean-Pierre Puig indique que, dès son lancement, M. Dominique Bureau était venu présenter l'opération aux membres du Bureau du Cnis. La version du Rapport destiné au Parlement étant en cours de finalisation, M. Jean-Pierre Puig jugerait utile qu'au moment de sa publication un responsable de l'opération vienne le présenter aux membres du Bureau afin d'examiner les avis qu'il conviendra de retenir. Cette réunion pourrait avoir lieu soit à l'automne soit au début de l'année 2007.

En réponse à M. Yvonick Renard, M. Jean-Pierre Puig considère que le code de bonnes pratiques porte surtout sur la statistique dans la mesure où, en matière de comptabilité nationale, les normes sont fixées au niveau international par d'autres instances. Par ailleurs, il rappelle que le système de concertation est très clairement scindé en deux parties, la statistique étant prise en charge par le Cnis tandis que les sujets liés à la comptabilité nationale relèvent des commissions des comptes tant nationales que sectorielles. En revanche, en termes de diffusion, certaines questions sont communes aux deux types de produits.

S'agissant du programme quinquennal, M. Jean-Pierre Puig signale qu'un document a été diffusé à l'ensemble des membres du Bureau. Ce document devrait en outre faire l'objet d'une discussion en Assemblée plénière, au cours de laquelle M. Hervé Carré sera invité à répondre sur deux points importants, c'est-à-dire :

- les problèmes de gouvernance du système européen,
- les orientations du moyen terme.

En ce qui concerne l'accès aux fichiers administratifs, M. Jean-Pierre Puig reconnaît que le document adressé aux membres du Comité du Secret statistique a été transmis trop tard pour un débat approfondi en séance. Les décisions devront être prises après une période de réflexion.

Enfin, M. Jean-Pierre Puig se dit conscient de l'intérêt suscité par la question des nomenclatures économiques et sociales et du besoin d'information qui en découle. Ainsi, lors de la CNNES, il a été décidé de la mise en place d'un plan de communication par l'Insee, afin d'informer tous les acteurs sur le projet de nomenclature et sa mise en œuvre. Il est tout à fait envisageable d'en exposer les grandes lignes au cours de la réunion de l'interformation « statistiques économiques », qui se tiendra le 24 octobre.

Le Président informe les participants que la question du programme quinquennal d'Eurostat sera abordée lors de la réunion du Bureau de novembre.

M. Jean Cordier conçoit les raisons pour lesquelles le point relatif aux simplifications administratives n'est pas repris dans le projet d'avis 2007. Néanmoins, il souhaite attirer l'attention des membres du Bureau sur le problème des sources bancaires. A cet égard, il effectue une distinction entre les statistiques de sources bancaires pour compte propre, qui constituent le suivi des opérations bancaires *stricto sensu* et qui, en tant que sources administratives, ne font pas l'objet de préoccupations particulières, et les déclarations pour compte de tiers qui représentent en revanche un champ beaucoup moins cerné. Bien qu'il ne s'agisse pas véritablement de sources administratives, ces déclarations constituent une source d'information, gérée, collectée et traitée par les banques, sur lesquelles les statisticiens ont tendance à se reposer.

M. Jean Cordier tient à distinguer parmi les déclarations pour compte de tiers, celles qui concernent le contenu de celles qui concernent le vecteur de l'information. S'agissant du contenu, il indique que les banques européennes ont de plus en plus tendance à considérer les déclarations pour compte de tiers comme un coût additionnel qu'elles refusent de prendre en charge. Cette démarche engendre une véritable difficulté puisque, par exemple en matière de statistiques de balance des paiements, il devient alors nécessaire de s'adresser directement aux entreprises.

Par ailleurs, toujours pour des raisons économiques, les banques fournissent avec réticence l'information économique prévue dans les messages qui accompagnent les virements malgré la mise en place d'une norme dite « swift ».

D'une manière générale, M. Jean Cordier jugerait utile de mentionner ce point relatif aux sources bancaires, en dépit de sa complexité et de son caractère non transversal.

Le Président précise que ce point n'a pas été repris dans la mesure où la formation « monnaie et finances » ne s'est pas prononcée à ce sujet.

Concernant l'avis de la formation « éducation, formation » relatif à l'actualisation de la nomenclature des spécialités de formation, M. Pierre-Marie Descolonges s'interroge sur son articulation avec la logique de certification, qui remet considérablement en cause cette nomenclature. Il en est de même en matière de maintenance, dans la mesure où, à terme, la certification prendra la place des logiques actuelles de formation.

Par ailleurs, en tant qu'élu du CESR, M. Pierre-Marie Descolonges signale que deux types de travaux ont été menés dans ce cadre sur les nomenclatures. A l'occasion du premier, qui concernait l'industrie, il a été très difficile de s'entendre sur le terme même d'industrie. Il était d'ailleurs intéressant d'observer que les représentants syndicaux raisonnaient en termes de stratification par rapport aux conventions collectives. Or les contours de l'industrie francilienne demeurent très difficiles à définir, à moins de s'appuyer sur des logiques sectorielles qui ne sont pas tout à fait appropriées.

Par ailleurs, M. Pierre-Marie Descolonges indique que le CESR réalise un rapport sur la transmission-reprise qui est également difficile à appréhender. Or, bien que relativement ponctuelle, cette question se pose dans l'ensemble des régions. M. Pierre-Marie Descolonges se demande comment l'appareil statistique pourrait aider à y répondre.

M. Jean-Pierre Puig indique que la NAF devrait apporter des précisions pour les contours de l'industrie. Il souligne d'ailleurs les efforts de compression de la nomenclature au bénéfice des services.

Concernant les demandes des CESR, M. Jean-Pierre Puig suggère de les relayer lors de la réunion d'automne de la formation « statistiques régionales et locales ».

En réponse à M. Pierre-Marie Descolonges, M. Jean-Marc Béguin rappelle que la question des contours de l'industrie se pose au niveau de la nomenclature européenne.

En ce qui concerne la transmission reprise, M. Jean-Marc Béguin tient à signaler que, dans le cadre de la refonte du répertoire SIRENE, la statistique de démographie d'entreprises, qui comptabilise habituellement les reprises, sera modifiée. Ainsi, les reprises qui impliqueront une continuité de l'activité économique ne seront plus considérées comme des créations d'entreprises.

3. Commission nationale d'évaluation du recensement

M. Stéfan Lollivier précise que la Commission travaille actuellement sur les disparités de coût du recensement pour les communes. Le projet d'avis fait état de la publication d'enquêtes de recensement et attire l'attention sur la mise à disposition des fichiers détails pour les utilisateurs externes.

4. Statistiques sociales

Suivi longitudinal, analyse des trajectoires

Concernant le suivi longitudinal, M. Stéfan Lollivier évoque les avancées réalisées sur un certain nombre de thèmes, notamment sur la constitution de la cohorte d'enfants ELFE. Il a donc prévu d'aborder ce sujet à l'occasion de l'interformation. M. Stéfan Lollivier mentionne également l'existence de suivis longitudinaux de trajectoires d'élèves.

Bouclage des évolutions conjoncturelles du marché du travail

Dans ce domaine, M. Stéfán Lollivier indique qu'un travail est actuellement mené en collaboration avec l'ACOSS afin de clarifier l'utilisation des sources, les divergences ayant d'ailleurs déjà diminué. A ce titre, la publicité autour du dispositif statistique peut également constituer un enjeu en soi. Il conviendra donc sans doute d'aborder ce sujet à l'occasion de l'interformation.

Migrations

La question des migrations a fait l'objet d'un débat intense à l'occasion de la réunion de la formation « démographie, conditions de vie » du mois d'avril. Cette discussion a porté principalement sur deux dimensions : d'une part, conjoncturelle, en matière d'amélioration de la connaissance des flux migratoires et d'autre part, structurelle, concernant l'enquête trajectoire et origines qui vise à mieux appréhender la situation des populations immigrées et de leurs enfants, y compris en posant des questions sensibles sur les phénomènes de discrimination liés à l'origine des personnes, dans le respect des dispositions légales.

Insécurité et délinquance

M. Stéfán Lollivier rappelle que la présentation des travaux effectuée par l'Observatoire national de la délinquance a été très appréciée par la formation « démographie, conditions de vie ». Un certain nombre de préconisations ont notamment porté sur les futures enquêtes de victimation et sur la nécessité d'une utilisation exhaustive des fichiers administratifs.

5. Questions

Concernant les suivis longitudinaux relatifs aux trajectoires des élèves et des étudiants, M. Pierre-Marie Descolonges souhaiterait savoir comment l'Insee compte articuler ses travaux par rapport à ceux du CEREQ.

M. Stéfán Lollivier répond que ces travaux sont complémentaires : l'enquête longitudinale du CEREQ consiste en une rétrospective du parcours scolaire tandis que le panel d'enfants suit ces derniers depuis la toute petite enfance. Par ailleurs, le CEREQ, n'effectuant pas un suivi purement administratif, a la possibilité de poser des questions plus ouvertes. Enfin, les études du CEREQ portent sur l'insertion sur une dizaine d'années alors que le panel éducation s'intéresse plutôt à la formation.

Aux yeux de M. Pierre-Marie Descolonges, il sera intéressant d'observer les modalités de rapprochement de ces deux études, qui peuvent s'alimenter mutuellement.

Le Président insiste sur l'importance du travail mené en collaboration avec l'ACOSS. Par ailleurs, il indique qu'un rapport du Conseil économique et social en cours d'élaboration, portant sur l'évaluation de la loi Girardin, souligne la nécessité d'améliorer le dispositif statistique pour les départements et territoires d'Outre-mer.

Enfin, il précise qu'il a été jugé inutile de revenir dans le projet d'avis sur le thème de la variation des prix et de la perception du pouvoir d'achat dans la mesure où ce sujet a déjà été largement abordé.

6. Statistiques économiques

Refonte des statistiques annuelles d'entreprises

M. Jean-Marc Béguin revient sur la refonte des statistiques annuelles d'entreprises qu'il propose de reprendre au titre des avis 2007. Il en rappelle les deux grandes phases. La première concerne la réingénierie interne du système statistique qui devrait aboutir à échéance de 2009 et permettre des gains de productivité. Des travaux informatiques seront donc nécessaires au sein de l'Insee et la réflexion porte actuellement sur l'adéquation entre les moyens et les objectifs. A ce titre, une étape importante devrait être franchie lors de l'élaboration du tableau de bord de l'Insee début juillet. Compte tenu des moyens nécessaires, l'échéance du 1^{er} janvier 2009 apparaît relativement proche.

Le deuxième aspect, innovant, réside dans l'introduction éventuelle des groupes dans la statistique française. A cet égard, un groupe de travail du Cnis a été mis en place. L'état d'avancement de ses travaux sera présenté au cours de l'interformation du 24 octobre, sous la forme d'un plan détaillé du

rapport. Par ailleurs, un point pourrait porter sur les orientations prises hors Insee, c'est-à-dire essentiellement dans le cadre du SESSI, notamment sur la fusion entre les enquêtes annuelles d'entreprises et les enquêtes de branche.

Règlement déchets

A ce sujet, M. Jean-Marc Béguin évoque l'obligation de répondre en 2006 sur la situation de la France en 2004. Cette obligation a été confiée à l'IFEN, qui s'appuiera pour ce faire sur des enquêtes qui ont été sous-traitées par l'ADEME. Par ailleurs, dans la perspective de l'obligation de réponse à l'horizon 2008 sur l'année de constat 2006, de nouvelles enquêtes seront mises en place en 2007 :

- une « enquête déchets », menée par le Ministère de l'Industrie et le SESSI, auprès des entreprises industrielles ;
- une enquête légère sur les déchets non dangereux, menée par l'Insee, qui couvrira essentiellement le domaine du commerce.

Il est apparu, suite à des études, que ces deux enquêtes suffiraient pour répondre aux demandes du règlement en s'appuyant sur des déclarations administratives et en utilisant des coefficients techniques. Ceci permettra de limiter la charge statistique qui pèse sur les entreprises.

Connaissance des prix

Dans ce domaine, M. Jean-Marc Béguin signale que l'aspect le plus novateur réside dans la transmission à Eurostat, dès la fin du mois en cours et pour la première fois, des indices de prix sur un champ non négligeable des services. La France est l'un des premiers pays à pouvoir fournir ces indices à Eurostat.

M. Jean-Marc Béguin souligne que ces indices ne seront publiés en France qu'à la fin de l'année, à la suite de négociations avec les fédérations. Il va donc de soi qu'Eurostat ne rendra pas public ces indices avant la France.

Enfin, dans la mesure où ces indices seront transmis en ancienne nomenclature, M. Jean-Marc Béguin estime que l'avis 2007 pourrait demander un changement de nomenclature pour ces indices.

Enquêtes de conjoncture

M. Jean-Marc Béguin indique que ce point fait suite aux questions posées par M. Yvonick Renard dans certaines formations sur le rôle de l'indicateur des directeurs d'achats. Il précise que des contacts bilatéraux ont été engagés qui permettront de finaliser ce point avant le Bureau de novembre.

7. Questions

Le Président remercie les intervenants et regrette l'absence fréquente des représentants de la FNSEA aux réunions ce qui nuit à l'équilibre du Bureau. Le Président se propose donc de leur écrire à ce sujet.

Pour M. Yvonick Renard, la refonte des statistiques annuelles d'entreprises est un chantier considérable. Par conséquent, le caractère resserré de ces statistiques devra être développé lors de l'interformation en octobre.

Par ailleurs, il tient à insister pour que le devenir des enquêtes de branches, qui demeurent utiles en termes de connaissance des marchés, y soit également évoqué. Le Ministre de l'Industrie a d'ailleurs été saisi pour qu'une mission soit mise en place sur ce sujet.

Enfin, il note l'absence, dans l'avis relatif à la connaissance des prix, d'une mention relative à l'énergie. Or, dans la phase actuelle, qui va s'amplifier au 1^{er} juillet 2007, les opérateurs devront impérativement disposer de bons indices de prix pour le secteur, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Le Président souscrit aux propos de M. Yvonick Renard concernant la mention des prix de l'énergie.

Concernant les enquêtes de branche, M. Jean-Marc Béguin précise que M. Yves Robin interviendra sur ce sujet lors de l'interformation d'automne.

S'agissant des indices de prix de l'énergie, il explique que le problème ne porte pas tant sur leur existence mais sur la difficulté croissante de les publier depuis que les grands producteurs d'énergie ne sont plus en situation de monopole. D'une part, les règles du secret statistique rendent toute publication difficile, d'autre part, les producteurs sont désormais très réticents à communiquer l'information. M. Jean-Marc Béguin indique toutefois que des négociations viennent de reprendre entre l'Observatoire de l'énergie et EDF afin de clarifier la situation.

Le Président trouve surprenant que l'ouverture à la concurrence mène en réalité à une opacité des systèmes statistiques. Cette question mériterait donc d'être mentionnée dans un avis.

8. Statistiques régionales et locales

M. Bernard Morel indique que, dans la mesure où la formation « statistiques régionales et locales » ne se réunit pas avant le 22 septembre, il ne dispose pas de l'ensemble des observations concernant le suivi des avis 2006 et le projet d'avis 2007.

S'agissant de la connaissance de l'appareil productif au niveau local et de la base permanente des équipements, il rappelle que la phase de diffusion de ces informations commencera au cours du second semestre 2006.

M. Bernard Morel signale également que la mise en place du site sur les statistiques locales, prévue par l'avis 2006, a rencontré des difficultés techniques et que son ouverture n'interviendra qu'à l'automne.

En ce qui concerne la base permanente des équipements, il signale qu'une étude sera lancée au cours du second semestre afin d'examiner l'opportunité d'une enquête, notamment auprès des collectivités, qui compléterait les informations disponibles afin que la base puisse remplir des fonctions similaires à celles de l'inventaire communal qui a existé jusqu'en 1998.

S'agissant des indicateurs infra-communaux pour le suivi des politiques de la ville, M. Bernard Morel atteste du soutien technique fourni par l'Insee aux préfetures à l'occasion du récent exercice de révision du périmètre de la politique de la ville.

Enfin, M. Bernard Morel estime nécessaire que le point relatif à la connaissance des dépenses de l'Etat au niveau régional soit maintenu dans les orientations 2007 dans la mesure où, comme il a pu le constater à l'occasion de sa participation au Conseil d'orientation de l'Observatoire des territoires, il s'agit d'un sujet dont l'importance risque de s'accroître, notamment dans le cadre de la LOLF.

Par ailleurs, concernant le rapport du CES, le Président demande à M. Bernard Morel de faire part des remarques de l'Insee avant le vote de l'avis en section. Il considère d'ailleurs qu'il serait intéressant d'évoquer le sujet de l'Outre-mer dans l'avis du Cnis.

Enfin, le Président approuve totalement la nécessité de mentionner dans l'avis le suivi des dépenses de l'Etat dans les régions.

9. La bibliothèque de l'Insee

M. Pierre Audibert présente les deux volets de cette opération. Premièrement, dans la mesure où l'Insee s'engage à garantir la conservation du patrimoine de la statistique publique française, il convient de garantir l'accès des utilisateurs extérieurs à cette information. A ce titre, un catalogue est en cours d'élaboration et devrait être terminé en septembre. Il sera diffusé sur internet et les informations les plus demandées seront mises en ligne.

Deuxièmement, l'Insee est actuellement en contact avec la BNF pour mettre à sa disposition la partie de son patrimoine qui ne concerne pas la statistique publique française, lui garantissant ainsi de meilleures conditions de conservation.

IV. Points divers

Le Président informe les participants que M. Philippe Delleur a démissionné de sa fonction de co-rapporteur de la Commission nationale d'évaluation du recensement de la population : il a été remplacé par M. Pierre Bertinotti. Elu local, âgé de 54 ans, ce dernier est contrôleur d'Etat au pôle économique et financier. Après des études à HEC, il a été admis à l'ENA dans la promotion Voltaire. Il a également exercé les fonctions de conseiller à la politique de la ville au sein du Cabinet de M. Pierre Bérégovoy et a participé à la mission mandatée par la Commission nationale sur le coût du recensement pour les communes.

Par ailleurs, le Président propose que la statistique européenne constitue le thème de la prochaine Assemblée plénière et annonce la participation de M. Hervé Carré, directeur général d'Eurostat.

1. Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Bureau du Cnis

Le Président indique que l'observation qui lui a été transmise par M. Benoît Robin sera prise en compte. Il en est de même pour une remarque de forme de M. Jean-Michel Charpin. Le compte rendu sera mis à jour sur le site du Cnis.

2. Point sur la préparation de la rencontre du Cnis du 22 janvier 2007, concernant la diffusion de l'information statistique

M. Pierre Audibert présente une proposition de programme de cette rencontre qui prend en compte les remarques émises lors de la dernière réunion du Bureau, notamment la demande du Président de ne pas développer de manière exhaustive la politique de diffusion de l'Insee. D'une manière générale, cette ébauche de programme tient compte de la nécessité de donner toute sa place à l'international et aux utilisateurs dans toute leur diversité.

Cette rencontre se tiendra sur une journée entière et devrait avoir lieu au Conseil économique et social. M. Pierre Audibert propose qu'elle s'intitule « l'accès à l'information statistique à l'heure d'internet ».

La première demi-journée porterait plus spécifiquement sur l'utilisation d'internet et ses conséquences, avec des interventions :

- de membres d'Eurostat, pour un panorama des conditions de diffusion actuelles dans les pays européens et au-delà ;
- de représentants de l'Insee, dont l'exposé tiendrait compte des remarques précédentes ;
- de représentants des services ministériels.

Ces interventions seront suivies d'une table ronde sur le thème « les utilisateurs face à internet ». Celle-ci pourrait réunir des représentants des utilisateurs dans toute leur diversité, notamment : un journaliste, un économiste d'entreprise, un syndicaliste, un bureau d'étude privé. Leur opinion serait requise en tant qu'utilisateurs d'internet sur la disponibilité de l'information recherchée, les difficultés d'accès à l'information, la qualité de la méta-information et de l'aide nécessaire à mettre en place,... Cette table ronde permettrait donc de procéder à un état des lieux de la diffusion sur internet.

La seconde demi-journée porterait sur l'accès à l'information au-delà d'internet, avec les interventions suivantes :

- un exposé d'Eurostat retraçant l'état de l'accès à l'information dans les pays européens, voire au-delà ;
- un exposé de l'Insee portant notamment sur la politique d'offre vis-à-vis des chercheurs et des données localisées en insistant sur les questions de confidentialité.

La table ronde serait ensuite centrée sur le thème « comment lever les obstacles pour accéder à davantage d'information ? ». Elle réunirait :

- un chercheur ;

- un aménageur, c'est-à-dire un utilisateur d'information localisée (commune, communauté de communes) ;
- un représentant d'association, notamment dans la perspective des évolutions liées à la Convention d'Aarhus en matière d'information très localisée relative à l'environnement ;
- un représentant de la Cnil, afin d'obtenir des précisions sur l'environnement juridique de la diffusion statistique et son évolution.

En conclusion, M. Pierre Audibert se dit ouvert à toute nouvelle suggestion.

Aux yeux de M. Denis Durand, il est intéressant de traiter la question de la diffusion à partir du phénomène internet, d'autant plus que ce thème peut permettre d'ouvrir le débat sur des problématiques plus générales.

En effet, il estime que le problème de la diffusion se pose désormais en des termes nouveaux et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, les organismes producteurs de statistiques mettent à la disposition des utilisateurs des outils qui nécessitent des compétences nouvelles. Il convient donc de prendre en compte les difficultés qui peuvent naître de ce nouveau contexte. D'autre part, M. Denis Durand soulève la question des précautions méthodologiques à prendre pour la diffusion de données statistiques par les médias. Cette question prend une importance croissante pour les institutions qui font partie du système statistique public. Elle avait fait l'objet d'un groupe de travail du Cnis, présidé par M. Jean-Pierre Bompard, qui n'avait pas tout à fait achevé ses travaux mais dont certaines recommandations ont été prises en compte.

Pour M. Denis Durand, cette rencontre sur la diffusion pourrait permettre de revenir sur ces questions dans un contexte moins conflictuel afin de favoriser une communication de bonne qualité entre le SSP et ses utilisateurs. Il lui semble en effet que la rencontre ne doit pas se limiter à traiter des évolutions technologiques et de ses conséquences directes.

M. François Vincent appuie ce point de vue dans la mesure où l'information statistique est souvent reprise par les médias et les politiques. Il suggère que les services de l'Insee mettent en ligne, par exemple, un forum, grâce auquel le public pourrait communiquer, permettant ainsi d'améliorer non seulement la qualité technique mais également la qualité relationnelle dans la diffusion de l'information. En effet, les statistiques constituent désormais de véritables enjeux dans les débats de société.

Si M. Yvonick Renard reconnaît la nécessité de prendre en compte la modernisation des outils, il souhaiterait que la dimension internationale soit également traitée. En effet, il remarque qu'en France la culture du *benchmarking* reste très limitée.

M. Pierre-Marie Descolonges jugerait intéressant d'inviter le représentant d'une région à la table ronde prévue dans la matinée. En effet, les régions disposent de compétences importantes en matière économique, sociale et de formation. Il serait donc intéressant de savoir comment les services régionaux utilisent les statistiques sur internet.

Le Président tient à insister sur l'importance de la place à accorder aux utilisateurs lors de cette journée. Bien entendu, les collectivités locales sont des utilisateurs de statistiques qui ont toute leur place dans ce dispositif mais ce ne sont pas les seuls.

M. Pierre Audibert propose notamment de donner plus de place aux tables rondes et peut-être d'accompagner la réflexion par la publication d'une ou deux notes sur les problématiques liées à la diffusion des statistiques sur internet.

Le Président évoque la possibilité de créer un forum en liaison avec les organisations représentées au Cnis afin de permettre aux utilisateurs de s'exprimer en amont de la rencontre.

3. Point sur la diffusion des travaux du Cnis

Pour la diffusion des documents de travail, M. Jean-Luc Biacabe suggère d'utiliser le site du Cnis, qui est très ergonomique et régulièrement mis à jour.

Mme Carla Saglietti répond que, dans un souci d'économie et de meilleure organisation des moyens, les documents pourront désormais être uniquement envoyés par e-mail, sauf pour ceux qui demanderont explicitement une diffusion sur support papier. Un courrier sera adressé à cet effet aux membres du Bureau. De même, les rapports seront consultables sur le site du Cnis mais ceux qui le désirent pourront recevoir la version papier.

Par ailleurs, le site du Cnis, qui est le plus ancien de l'Insee, devrait être remplacé par un nouveau site plus interactif au cours de l'année prochain grâce à l'affectation d'un chef de projet informatique.

M. François Vincent souhaiterait qu'un format Word soit privilégié plutôt qu'une diffusion sous format PDF dans la mesure où ce format implique souvent des difficultés d'exportation des données. Ceci pose des problèmes de fond et de forme. Le Président demande que la question soit instruite dans le sens du plus grand dénominateur commun.

4. Participation aux réunions et fréquentation du site internet

En ce qui concerne la participation aux réunions des formations, M. Jean-Pierre Puig juge qu'avec 36 personnes en moyenne, la situation au premier semestre est comparable à celle des deux années précédentes (33 personnes en moyenne en 2005 et 39 en 2004). La part des utilisateurs, quant à elle, s'élève à 46 %, soit un niveau comparable à 2005 et plutôt supérieur aux années précédentes, dont la moyenne se situait autour de 40 %.

Par ailleurs, la participation est généralement plus faible dans les formations économiques, comme les formations « commerce et service » ou « industrie, IIA, énergie ». Il en est traditionnellement de même pour la formation « monnaie et finances » qui cette année, avec 12 utilisateurs, a obtenu une participation deux fois supérieure aux années précédentes. Ceci s'explique sans doute par le caractère très technique des discussions.

Enfin, les aspects thématiques sont importants. La formation « emploi, revenus » s'est ainsi réunie deux fois au premier semestre. La réunion d'hiver, qui était purement thématique, a réuni 64 participants alors que celle de printemps, dont certaines figures étaient imposées, est restée dans la moyenne, avec 38 participants.

S'agissant de la fréquentation du site, M. Jean-Pierre Puig indique qu'avec 35 000 internautes par mois en 2006 contre 25 000 en 2005 et 15 000 à 20 000 au premier semestre 2004, elle est en progression régulière. Enfin, la lettre hebdomadaire compte actuellement 720 abonnés.

Le Président remercie les participants et clôt la séance.

L'Assemblée plénière aura lieu le 18 décembre 2006 après-midi.